

# LETTRE OUVERTE AUX PARTIES PRENANTES SUR LES REPERCUSSIONS DES HAUSSES DE PRIX DES MATIERES PREMIERES ET DE L'ENERGIE SUR LES MARCHES SITES ET SOLS POLLUES

Madame, Monsieur,

Par la présente, l'**UPDS (Union des Professionnels de la Dépollution des Sites)** souhaite attirer l'attention de ses adhérents et de l'ensemble des Maîtres d'Ouvrage quant aux répercussions des fortes volatilités de prix sur les matières premières et l'énergie constatées depuis plusieurs mois.

Le contexte international complexe, qui a succédé à la crise sanitaire, entraîne des **augmentations de prix significatives** (gaz, électricité, charbon actif, acier, autres produits...), des difficultés d'approvisionnement et des décalages de livraisons à des dates indéterminées. Il génère également une inflation et donc, une augmentation de la masse salariale. L'ensemble de ces éléments pèse sur la rentabilité ainsi que sur la trésorerie des entreprises mais aussi sur la bonne exécution des marchés en cours ou à venir.

L'UPDS constate depuis quelques temps déjà des effets relatifs à ce **contexte économique sur le marché des Sites et Sols Pollués (SSP)** :

- des **contrats cadres ou ponctuels, publics ou privés**, qui ont été signés sans anticipation de la volatilité des prix actuelle et sur lesquels des augmentations de coûts au caractère imprévisible déséquilibrent les intérêts financiers des parties prenantes ;
- des **marchés en cours de contractualisation** dont les conditions ne protègent pas ou peu l'ensemble des parties prenantes quant aux éléments cités ci-avant ;
- de manière générale, **une pression financière plus forte** sur les prestataires qui interviennent sur différents secteurs, et notamment celui des SSP.

Or, la prise en compte des pollutions des sols et des nappes phréatiques dans les projets industriels, immobiliers et d'aménagement du territoire est **un enjeu de santé publique**. Il est primordial de maintenir un niveau de professionnalisme irréprochable et cela passe aussi par une attention particulière lors de la contractualisation des marchés.

# LETTRE OUVERTE AUX PARTIES PRENANTES SUR LES REPERCUSSIONS DES HAUSSES DE PRIX DES MATIERES PREMIERES ET DE L'ENERGIE SUR LES MARCHES SITES ET SOLS POLLUES

## L'UPDS préconise notamment :

- Pour les marchés en cours d'exécution, **d'alerter les parties prenantes** si des variations imprévisibles de coûts ou de délais apparaissent, dans le but d'adapter les modalités d'exécution. Si toutefois des situations de blocage persistaient, le Médiateur des Entreprises peut être sollicité de bonne foi dans le but d'accompagner les parties prenantes et de permettre le bon déroulement du marché ;
- Pour les marchés à venir, de prêter une attention particulière lors de la rédaction des documents contractuels et **d'intégrer des clauses spécifiques** pour protéger l'ensemble des parties.

**Dans le cadre des marchés publics**, le Ministère de l'Economie a produit une fiche technique qui permet d'accompagner les acteurs. Elle est consultable au niveau du lien suivant :

[FT-Pénurie matières premières.pdf \(economie.gouv.fr\)](#). Elle peut également servir de référence pour les marchés privés.

**L'UPDS conseille également aux parties prenantes de prévoir des formules de révision** et d'actualisation dans les contrats, compte tenu de l'inflation constatée. Pour les prestataires, cette recommandation est d'ailleurs conforme aux préconisations de la norme NF X31-620 relative aux prestations de services dans le domaine des sites et sols pollués. Celle-ci précise en effet que les « conditions de validité de prix, de révision et d'actualisation du prix » font partie des éléments à faire figurer dans l'offre (cf. tableau 5 en page 28 de la NF X31-620-1).

En espérant que les contraintes actuelles ne seront que passagères, l'UPDS compte sur la compréhension de l'ensemble des acteurs économiques et les en remercie vivement.

Le Bureau de l'UPDS, le 3 janvier 2023,